

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ LE TREIZE MARS (13/03/2025)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 07 mars 2025, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : 23

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, Mme Stéphanie GAYET, Mme Sophie LOPEZ, M. Philippe GARCIA, **Adjoints**,

M. Gabin LOPEZ, Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Marie-Line DESCAMPS, M. Michel ALBERGUCCI, Mme Reine-Claude ORTALO, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. Philémon DESSART, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** : 10

M. Guy LOURMEDE (Représenté par Madame Stéphanie GAYET), **Adjoint**,

M. Robert POMAREDE (Représenté par Monsieur Philippe GARCIA), Mme Arlette CAZORLA (Représentée par Madame Nicole LAFFINEUR), M. Philippe LERMINEZ (Représenté par Monsieur Jean-Christophe THIERS), Mme Laure POUTEAU (Représenté par Madame Sophie LOPEZ), M. Frédéric GENRIES (Représenté par Monsieur Luc PORTES), Mme Jessie COTTINET (Représentée par Madame Anne-Marie VOLLARS (DUPONT)), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (Représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Robert DUPARC (Représenté par Monsieur Ignace VELA), M. Franck BOUSQUET (Représenté par Monsieur Jean-Claude LORENZO), **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Luc PORTES est nommé secrétaire de séance.

17 – 13 mars 2025

**17. Vente de bois sur pied sur la parcelle communale n° BK 256.**

Rapporteur : Monsieur Jean-Christophe THIERS

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'Urbanisme ;

**Vu** l'offre d'achat de peupliers sur pieds établie par la société GARNICA ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que la commune de Moissac est propriétaire d'un terrain sis, Route de Laujol, inscrit au cadastre sous le numéro BK 256 d'une superficie en nature de 15 620 m<sup>2</sup>.

Il indique que ce terrain nécessite un défrichage ainsi que l'abattage d'arbres au titre de l'entretien pesant sur tous les propriétaires.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de peupliers de la variété I45-51 et I-214 dont les bois commencent à s'abimer et menacent de tomber et ainsi de rendre les lieux dangereux pour d'éventuels passants.

Il a été recensé 138 peupliers marchands faisant en moyenne 141 cm de circonférence et représentant un volume moyen de bois d'environ 1,5 m<sup>3</sup> par arbre.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition faite par le Grupo GARNICA PLYWOOD S.A.U, sise Parque de San Miguel 10, Bajo 26007 Logrono (La Rioja, Espagne) de procéder auxdits travaux et notamment à l'abattage d'arbres moyennant le versement de la somme de 15.200,00 € TTC à la commune de Moissac.

Il précise que la société GARNICA devra nettoyer la parcelle après la coupe par trituration des bois restants afin que les lieux soient libres de tous obstacles.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée communale de le mandater pour accepter l'offre commerciale indiquée ci-dessus.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**A 27 voix pour et 6 abstentions (Mmes CAVALIE, HEMMAMI, MM. BOUSQUET, VELA,**  
**LORENZO, DUPARC),**

**ACCEPTE** le débroussaillage ainsi que la coupe et la vente du bois à la société GARNICA PLYWOOD S.A.U moyennant le versement de la somme de 15.200 € TTC à la commune de Moissac.

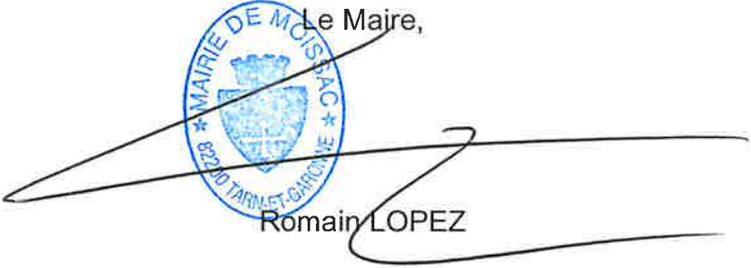
**DEMANDE** que ladite société procède à la trituration de tous les déchets verts issus de la coupe des arbres afin de laisser libre les lieux de tout obstacle pouvant induire un possible danger pour les promeneurs ou autres passants.

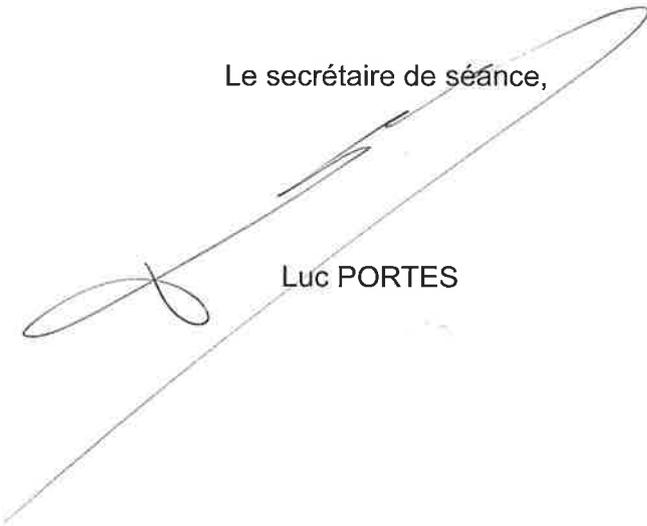
**DECLARE** que l'ensemble des travaux énoncés ci-dessus feront l'objet d'un suivi par les services techniques de la commune afin de ne pas supprimer des essences forestières protégées ou non prévues dans le cadre du contrat énoncé ci-dessus.

**DONNE** mandat à Monsieur le Maire de signer tous les documents et déclarations nécessaires à l'accomplissement de ces travaux forestiers.

**PROCEDE** aux démarches administratives concernant la Contribution Volontaire Obligatoire « CVO » ainsi qu'à son paiement représentant 0,5 % du montant de la vente auprès de France Bois Forêt qui est en charge de la perception de cet impôt.

Pour copie conforme  
Moissac, le 14 mars 2025

Le Maire,  
  
Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,  
  
Luc PORTES

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :